



4 Boulevard de Cimiez - Le Majestic 06000 Nice www.rc-tatoueur.fr

Tel: 09 724 489 34

# **Guide Professions Tatoueur – Perceur – Maquillage Permanent**





## Tatoueur

Acte pensé et défini en collaboration entre le professionnel et le futur tatoué consistant à marquer de manière irréversible la peau humaine avec des motifs, décoratifs ou symboliques, par effraction cutanée et insertion de pigments spécifiquement destinés à cette fin.

#### Perceur

Pratique consistant à transpercer la peau ou les muqueuses du corps humain, pour y insérer de façon durable un objet métallique ayant valeur d'ornement; les zones corporelles et pratiques garanties étant définies en annexe ci-après.

## Dermopigmentation non médicale ou maquillage permanent ou semi-permanent

Introduction de pigments dans le derme à l'aide d'appareils électriques conçus à cet effet, et visant à modifier la couleur d'une zone de peau, dans un but purement esthétique.

## Tricopigmentation

Technique brevetée de micropigmentation ou dermopigmentation du cuir chevelu, utilisant des pigments bio-résorbables créant une illusion d'optique et visant à masquer les imperfections causées par la perte de cheveux. Cette technique doit être réalisée par des centres certifiés Tricopigmentation ®.

# Microblading

Calligraphie des sourcils consistant en l'introduction de pigments bioréabsorbables dans les couches supérieures de l'épiderme à l'aide d'un stylo métallique et de nano aiguilles réunies sur une même ligne formant ainsi une fine lame.

# Tatouage éphémère

Les tatouages obtenus :

- par l'application d'un spray sur un pochoir,
- par l'application d'un tampon sur la peau, ou
- par l'application du gel de jagua, ou
- par body painting

### Garanties additionnelles

Vente de bijoux adapté à la pratique du body-piercing.

Vente des décalcomanies corporelles.

Extension de cils : les cils artificiels posés un à un en extension sur chaque cil préexistant et fixé à l'aide d'une colle médicale.

Formation aux métiers de Tatoueur, Perceur, Dermopigmentation non médicale ou maquillage permanent ou semipermanent.

## **Exclusions Tatouage**

Tatouage 3D de reconstruction après cancer du sein, Tatouage des areoles. Tatouage des cicatrices.



Tatouage au Hennée



## **Brochure Sinistres Tatoueur**

Source information: Dermagazine

Le métier de tatoueur n'est actuellement toujours par reconnu par la loi française. Néanmoins, les tatoueurs sont des artistes ayant acquis un savoir faire technique qui en fait de véritables professionnels du tatouage. Une charte d'hygiène existe depuis 2003, écrite conjointement par le Syndicat National des Artistes Tatoueurs et des médecins de l'hôpital Rotschild à Paris, elle établit les règles d'hygiène et de stérilisation du matériel. Par ailleurs, une formation théorique obligatoire à l'hygiène est inscrite depuis peu dans la loi. Le tatouage est réalisé avec un dermographe (une machine à tatouer électrique), des aiguilles à usage unique ou stérilisées et des colorants, pour lesquels la composition doit maintenant être fournie par le fabricant. Avant de tatouer, l'artiste inspecte la peau à la recherche de grains de beauté ou de lésions sur lesquels il ne faudra pas tatouer, rase la peau et la désinfecte. Le matériel utilisé est stérile et/ou à usage unique et le port des gants obligatoire. Après la séance, une série de recommandations et de conseils est donnée au client qui devra se représenter à distance pour vérifier que le tatouage a bien cicatrisé.

Malgré toutes ces précautions, la réalisation d'un tatouage n'est pas sans risque car la peau n'est pas "faite" pour recevoir des corps étrangers. Le tatouage peut être considéré comme un petit geste "médical" avec une effraction de la barrière cutanée et rupture des petits vaisseaux de la peau. Par la suite, la présence des corps étrangers dans la peau s'accompagne d'une réaction inflammatoire permanente car la peau tente de se débarrasser petit à petit de ces colorants, qu'il considère comme des intrus.

## Les risques infectieux locaux

Comme nous l'avons écrit plus haut, durant la séance de tatouage, les aiguilles percent la peau et induisent une brèche dans la barrière cutanée. Cette petite plaie qui cicatrisera en quelques semaines peut être la porte d'entrée à des infections bactériennes, notamment à Staphylocoques. Ces infections restent fort heureusement rares et d'évolution favorable en quelques jours dans la grande majorité des cas. En effet, d'un côté, le tatoueur désinfecte régulièrement la peau pendant le geste et pendant la cicatrisation du tatouage, le client se doit de nettoyer à l'eau et au savon plusieurs fois le tatouage et ce dès la fin de la séance. Le savon est un excellent désinfectant qui permet de prévenir une infection cutanée comme une folliculite bactérienne ou des furoncles. Habituellement, les infections sévères à des germes classiques comme le staphylocoque ou des germes atypiques (mycobactéries) surviennent si le tatoueur a travaillé dans des conditions sales, sans hygiène et également si le client n'a pas respecté les soins préconisés par le tatoueur. Enfin, des verrues virales peuvent parfois se retrouver à apparaître sur des tatouages sans que l'on sache réellement pourquoi. Il s'agit probablement de verrues présentes avant le tatouage, mais non visibles à l'oeil nu ou pas reconnues par le tatoueur, et disséminées ensuite sur les tracés du tatouage.

# Les risques infectieux viraux

Le tatouage s'accompagne d'un saignement durant la séance avec un risque potentiel de contamination par certains virus transmissibles par le sang comme l'hépatite B, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et surtout l'hépatite C. Des cas d'infections principalement pour l'hépatite C ont été rapportés il y a de nombreuses années après tatouage. La contamination était due à l'absence d'asepsie de la part de tatoueurs qui réutilisaient du matériel ou les mêmes aiguilles sur plusieurs patients sans les stériliser. Actuellement, les tatoueurs "professionnels" utilisent, soit des aiguilles jetables à usage unique, soit du matériel qu'ils stérilisent. Ces précautions rendent actuellement rares les infections par le virus de l'hépatite C. Les dermatologues recommandent par prudence de faire une sérologie de l'hépatite C 3 mois après un tatouage.

## Les réactions allergiques aux encres de tatouages

Il s'agit probablement de la complication la plus fréquente après tatouage. Les réactions se caractérisent par un tatouage qui démange, qui gonfle -parfois après exposition solaire- et des lésions plus ou moins importantes et habituellement qui démangent. Le plus souvent une seule couleur est affectée par le phénomène (habituellement le rouge, mais cela est possible



pour toutes les autres couleurs). Ces réactions sont imprévisibles et peuvent arriver dans des délais allant de quelques semaines à plus de 40 ans après le tatouage.

## Les risques liés aux problèmes de peau pré-existants

En pratique, aucun artiste ne tatoue sur une zone de peau présentant des lésions cutanées.

Certaines maladies dermatologiques chroniques peuvent se localiser préférentiellement sur des zones de traumatismes comme des tatouages. Les dermatologues indiquet qu'il s'agit par exemple du psoriasis, du lichen plan, du lupus cutané, de la sarcoïdose ou du vitiligo. Ils recommandent habituellement aux personnes atteintes de ces maladies, d'éviter de se faire tatouer ou, du moins ne pas de se faire tatouer quand la maladie est active (lésions qui augmentent en nombre et/ou en taille).

## Les grains de beauté

Les tatoueurs évitent habituellement de tatouer sur les grains de beauté, laissant un petit "blanc" au niveau du dessin. Un tatouage perturbe la surveillance des grains de beauté chez le dermatologue. Les Dermatologues conseillent d'éviter de tatouer sur une zone où il y a beaucoup de grains de beauté, de choisir un motif "aéré" (éviter les aplats noirs larges) et de prendre des couleurs claires.

## Tatouage et cancer de peau

Il existe quelques cas de patients ayant développé des cancers de peau sur des tatouages plus ou moins récents. Néanmoins, il est à ce jour difficile de dire s'il existe un lien direct entre les deux ou s'il s'agit d'une association fortuite.

## Les encres de tatouage

La composition des pigments classiquement utilisés par le passé reposait le plus souvent pour le noir sur des pigments carbonés et pour les couleurs sur des produits dérivés de la chimie organique et de pigments d'origine végétale ou minérale.

Aujourd'hui, la rationalisation de la fabrication des pigments, même si elle ne répond pas toujours à des règles établies de conception encadrées par une réelle législation, fait souvent appel à des pigments industriels. En pratique deux types d' « encres » existent pour élaborer des tatouages : les colorants solubles et les pigments insolubles.

- -Les colorants sont commercialisés sous forme de solutions. Ils sont solubles, constitués de composés organiques et solubilisés dans une solution à base d'eau distillée, de glycérine ou d'isopropanol.
- -Les pigments sont insolubles et se présentent sous forme de suspensions qui décantent au repos. Souvent issus de la chimie minérale, ils sont très utilisés dans la pratique de tatouages ornementaux.

Les encres sont complétées d'additifs nécessaires pour rendre la suspension stable ou la solution homogène, les compositions fluides, adhérentes à l'aiguille de tatouage. Des agents conservateurs (anti-infectieux) et des solvants (Éthanol, Isopropanol) complètent également les produits finis.

La composition des encres a beaucoup évolué depuis 20 ans. On peut considérer aujourd'hui que les pigments à base de sels de Mercure ont disparu des circuits de fabrication comme les pigments « exotiques » tels le carmin de cochenille. Actuellement la plupart des encres contiennent des sels métalliques de chlore, des oxydes de fer ou de titane, de l'aluminium, carbone, cuivre ou encore du chrome. Fait notable, les pigments azoiques sont en augmentation depuis quelques années. C'est une famille de pigments organiques de synthèse, utilisés dans l'industrie (peinture) pour fabriquer des rouges, des jaunes, des oranges et des bruns. Ces colorants ont été mis au point sous forme de laques afin d'être utilisés en peinture.

# Élaboration des encres et législation



Il existe aujourd'hui un réel problème de législation vis-à-vis de la fabrication des pigments utilisés par les tatoueurs. La grande majorité de ces pigments sont fabriqués aux Etats-Unis qui ont le quasi monopole de leur commercialisation. Beaucoup de ces pigments utilisés dans les tatouages ont d'autres utilisations notamment dans l'industrie. Si les colorants industriels nécessitent un accord FDA avant mise sur le marché, a contrario, aucun pigment n'a été approuvé par la FDA américaine pour être utilisé dans les encres de tatouages

Dans les pays européens, la régulation et le contrôle de fabrication des pigments sont encore balbutiants. Si des règles de bonne pratique ont été édictées concernant la fabrication des pigments comme en France ou en Suisse, aucun arsenal législatif ne permet actuellement d'en assurer le contrôle. (Arrêté du 15 septembre 2010 pris pour l'application de l'article L. 513-10-3 du code de la santé publique relatif aux bonnes pratiques de fabrication des produits de tatouage)



# Les nanoparticules (article de BFM TV)

Les nanoparticules des tatouages peuvent migrer à l'intérieur du corps

Une étude met en lumière le transfert d'infimes, mais toxiques fragments de dioxyde de titane contenus dans l'encre vers les ganglions lymphatiques.

Les tatouages sont à la mode mais pas sans risque: ils entraînent le dépôt à long terme dans le corps de pigments et d'éléments toxiques qui y pénètrent sous forme de nanoparticules, selon une étude publiée mardi dans la revue Scientific Reports.

Ses auteurs – des chercheurs du Synchrotron européen de Grenoble (ESRF), de l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques à Berlin, de l'Université Ludwig-Maximilians de Munich et du Physikalisch-Technische Bundesanstalt de Brunswick – ont pu localiser notamment la présence d'un composant courant des encres utilisées, le dioxyde de titane, dans les ganglions lymphatiques de personnes tatouées.

"Cela peut conduire à un gonflement chronique et à une exposition permanente", souligne un résumé de l'étude diffusé par l'ESRF, ajoutant que "la cicatrisation lente, le gonflement localisé de la peau, les démangeaisons parfois constatées après un tatouage, sont autant d'effets indésirables associés à des tatouages blancs, et donc à l'usage du dioxyde de titane".

Ce pigment blanc qui sert de base pour certaines nuances de couleurs, est aussi utilisé dans les additifs alimentaires, les crèmes solaires et les peintures.

Nickel, chrome manganèse et cobalt Les encres injectées dans la peau à l'occasion d'un tatouage contiennent souvent des pigments organiques mais également des conservateurs et des contaminants comme le nickel, le chrome, le manganèse ou le cobalt.

"Quand quelqu'un veut se faire un tatouage, il est souvent très soucieux de choisir le bon salon, celui où les normes sanitaires sont respectées, celui où des aiguilles stériles neuves sont utilisées", constate Hiram Castillo, de l'ESRF. "Mais personne ne se pose la question de savoir quelle est la composition chimique des couleurs utilisées. Notre étude montre qu'il le faudrait!"

Jusqu'à présent, les dangers potentiels du tatouage n'avaient été étudiés que par des analyses chimiques menées in vitro sur les encres. Et la coloration des ganglions lymphatiques avait déjà été observée de visu.

Un transfert par le sang et les cellules immunitaires Mais "ce que nous ne savions pas, c'est que les pigments voyagent dans le corps sous une forme nano (...) et c'est le problème : nous ne savons pas aujourd'hui comment les nanoparticules réagissent", explique Bernhard Hesse de l'ESRF, auteur principal de l'étude.

Pour obtenir la preuve ex-vivo d'un transport des pigments et d'éléments toxiques dans le corps, l'équipe de chercheurs a utilisé les rayons X ultra-puissants de deux lignes de lumières du synchrotron.

Il est apparu que les particules issues des tatouages pouvaient être transportées passivement par le sang et les fluides lymphatiques, ou bien activement par des cellules immunitaires qui les phagocytent, avant d'être déposées dans des ganglions.

Prochaine étape de la recherche: analyser d'autres échantillons de patients tatoués présentant des effets indésirables, et relier éventuellement ceux-ci aux propriétés des pigments utilisés sur leur peau.



## En conclusion

Au total, la fréquence réelle des complications après tatouage n'est pas connue. Il existe un certain nombre de complications qui sont le fruit d'erreur humaine (non respect des règles d'hygiène, contamination de l'encre, absence de soins locaux à domicile) et d'autres indépendantes du tatoueur (réactions allergiques, localisation d'une maladie de peau connue ou non).

En cas de doute, la tatoueur peut demander l'avis d'un dermatologue avant de tatouer ou suite à des problèmes de cicatrisation sur un tatouage.



# Pour allez plus loin avec Corps Tech



Constituée de professionnels du piercing/tatouage et de la Santé, l'équipe de CorpsTech se penche depuis 2005 sur l'encadrement sanitaire et la formation des professionnels du tatouage, du piercing et du maquillage permanent.



## Les Dossier Sanitaires : TATOUAGE, ENCRES ET PIGMENTS

Un rappel des exigences règlementaires françaises pour l'utilisation professionnelle des encres de tatouage.

https://www.youtube.com/watch?v=6omzrH1QwWw



#### Les Dossiers Sanitaires : ASEPSIE AVANT TATOUAGE/PIERCING

Une description théorique et pratique de la préparation de la peau par asepsie avant tout acte de tatouage et/ou de piercing.

https://www.youtube.com/watch?v=29gqhpysvoQ



## Les "Dossiers Sanitaires" : AMENAGEMENT DES LOCAUX

Quels sont les principes de base pour aménager et agencer un studio de tatouage et /ou de piercing, en accord avec les exigences reglementaires. https://www.youtube.com/watch?v=HoPKV7VE12s



## Les "Dossiers Sanitaires" : GANTS & HYGIENE DES MAINS

Une description théorique et pratique de la préparation de la peau par asepsie avant tout acte de tatouage et/ou de piercing.

https://www.youtube.com/watch?v=a6RkHXnKPZQ





#### Les "Dossiers Sanitaires" : Gestion des DASRI

Explication des règles de gestion, de tri et d'élimination des déchets médicaux dans l'exercice du tatouage et du piercing.

https://www.youtube.com/watch?v=50sM5FcFReg



## Les "Dossiers Sanitaires" : ACCIDENT d'EXPOSITION AU SANG

L'exposé des risques de contamination et du protocole d'urgence à suivre en cas de piqûre accidentelle lors d'un tatouage ou d'un piercing. https://www.youtube.com/watch?v=PYoRTiCnHno



## Les "Dossiers Sanitaires" : AQUAMA ou la désinfection non chimique.

En parallèle aux exigences reglementaires de base, présentation d'une innovation majeure en termes de désinfection : la solution AQUAMA, à base d'eau et de sel, sans impact environnemental ou sanitaire et certifié "désinfection médicale". https://www.youtube.com/watch?v=3kU5i9nMNN4



# **Brochure Sinistres Perceur**

# Les piercing buccaux

De nombreux cabinets dentaires sont amenés à voir des patients (en particulier assez jeunes) avec des langues, des lèvres ou des joues percées. De tels piercings peuvent conduire à des complications, allant de la douleur à la fluxion, en passant par l'infection, la blessure des tissus gingivaux, et l'augmentation du flux salivaire. Avec les piercing sur la langue, les dégêts peuvent apparaître au niveau des vaisseaux sanguins et provoquer des saignements prolongés, voire même un emposonnement du sang. Dans des cas extrêmes, l'augmentation de volume de la langue peut entrever, voir fermer, la circulation de l'air.

Les bijoux placés en bouche peuvent interférer avec les fonction buccales habituelles, gêner les examens de la cavité buccales habituelles, gêner les examens de la cavité buccale au sein du cabinet dentaire et peuvent également causer des dégâts aux dents et aux gencives et conduire à des récessions gingivales.

Le contact constant avec la "joaillerie buccale en métal" peut fragmenter ou craqueler les dents, endommager les restaurations et la conversation, la mastication, la déglutition et la salivation sont entravées.

La production excessive de salive peut affecter la faculté de la personne à s'exprimer clairement et peut provoquer un étouffement si le patient venait à perdre ses bijoux dans la bouche.

Les piercings buccaux peuvent également interrompre la transmissions de rayons X ainsi que d'autres composantes essentielles de l'examen intra-buccal.

(Source: GDA Action, The Journal of the Georgia Dental Association, vol 24, n°7, july 2004)

Informations à caractère documentaires, ne sauraient se substituer à une analyse médicale



## Traitement des objections "Standards"

**Déjà assuré / Déjà couvert :** Je comprends que vous hésitiez à acheter un nouveau contrat, mais pour quels types de risques êtes-vous couvert ?

**Si réponse :** si vous le souhaitez, vous pouvez m'envoyer votre contrat existant afin d'étudier votre situation et vous proposer éventuellement une offre plus compétitive.

Je suis assuré avec votre concurrent : C'est une très bonne chose d'avoir pris ce type de garantie.

Avez-vous identifier des points d'amélioration?

**Si réponse :** Concernant cela, je vous propose ...

Je dois consulter la concurrence : Je comprends, c'est tout à fait normal de comparer, vous avez raison.

N'hésitez pas à me faire un retour pour que je puisse vous présenter les avantages de l'offre que je vous ai remise en ayant en main d'autres offres.

Je vais réfléchir : Je comprends que vous hésitiez à acheter un nouveau contrat.

Souhaitez-vous des précisions complémentaires sur certains sujets ?

**Trop cher**: Je comprends, c'est toujours un budget supplémentaire. Par rapport à quoi trouvez-vous que c'est cher? J'ai comparé les offres disponibles sur le marché et l'offre que je vous propose est adaptée à votre activité et à votre situation et, à ce titre, vous propose des tarifs compétitifs. Le paiement mensuel gratuit.

Pas le temps / Ce n'est pas le bon moment : Je comprends que vous ne soyiez pas disponible pour passer en revue un devis d'assurance.

Seriez-vous intéressé pour que je vous recontacte à un moment plus opportun pour vous? Quelles sont vos disponibilités ?

Il faut que j'en parle à mon expert comptable / avocat : Je comprends, c'est votre interlocuteur quotidien et privilégié pour les affaires de votre entreprise.

Je peux, si vous le souhaitez répondre dès à présent à vos questions. En tant que professionnel des assurances, je me tiens également à la disposition de votre expert-comptable / avocat pour répondre à leurs questions sur la portée des garanties et le bénéfice pour votre entreprise d'acheter ce contrat.

Pas assez de garantie : Je comprends que vous souhaitiez avoir les meilleurs protections.

Quelles sont les garanties qui vous semblent insuffisantes ?

Ca ne sert à rien : Je comprends tout à fait que votre priorité est la gestion de votre entreprise.

Dans le cadre de votre activité, vous pouvez être exposés à de nombreux risques. En tant que conseiller, je me dois de vous alerter et vous présenter les solutions qui pourraient pérenniser votre activité.

Je n'ai pas encore de client : Je comprends que vous n'ayiez pas encore acheté de garantie pour protéger votre responsabilité civile professionnelle.

L'un de vos futurs clients peut vous demander la confirmation de votre couverture avant d'entamer une relation commerciale.

Informations à caractère documentaires, ne sauraient se substituer à une analyse médicale